

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR

CABINE DU MAIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

NGAMBE-TIKAR COUNCIL

MAYOR,S OFFICE

DECISION N°⁰⁸...../D/RC/D-MK/C-NGT/CAB/2026 du 24 APR 2026 portant publication du résultat de l'avis d'appel d'offres N°007/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2026 du 10 février 2026 pour le contrôle technique et de surveillance des travaux de construction de deux ponts définitifs sur les rivières Ntain et Ngouh dans la commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ; pour le compte des années 2026,2027, 2028

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR
(Autorité contractante)

- Vu la Constitution,
- Vu la loi n°92/007 du 14 aout 1992 portant code du travail au Cameroun,
- Vu la loi 2002/003 du 19 avril 2002 portant code général des Impôts ;
- Vu la loi 2018 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des entités publiques ;
- Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu la loi n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines disposition du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination des Préfets,
- Vu l'arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commission Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Commune d'Arrondissement ;
- Vu l'arrêté N°000260/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre
- Vu l'avis d'appel d'offres N°007/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2026 du 10 février 2026 pour le contrôle technique et de surveillance des travaux de construction de deux ponts définitifs sur les rivières Ntain et Ngouh dans la commune de Ngambé-

Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre. Pour le compte des années 2026,2027, 2028

Vu la lettre du président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du 23 avril 2026 portant proposition d'attribution ;

- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} Le soumissionnaire PATHFINDERS CONCEPT (PC-CAM) SARL est retenu pour le contrôle technique et de surveillance des travaux de construction de deux ponts définitifs sur les rivières Ntain et Ngouh dans la commune de Ngambé-Tikar, Département du Mbam et Kim, Région du Centre. Pour le compte des années 2026, 2027, 2028, ainsi qu'il suit :

N ^o	Soumissionnaires	Montant HT (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai
01	ETS PATHFINDERS CONCEPT (PC-CAM)	15.093.400	17.998.880	120 jours

Article 2 : l'entreprise ETS PATHFINDERS CONCEPT (PC-CAM) est invitée à se présenter dès publication de la présente décision et au plus tard les (07) jours qui suivent à la Mairie de Ngambé-Tikar pour l'établissement la lettre commande.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ngambé-Tikar, le 24 APR 2026

LE MAIRE

(Autorité contractante)

Ampliations :

- PREFET/MK ✓
- ARMP/YDE ✓
- DDMAP/MK
- DDTP/MK
- DDEPAT/Mbam et Kim
- INTERESSE
- CHRONO-ARCHIVES



Belinga Iyawa Mathieu